



FONDS DE MOBILITE CARAÏBES

Le **Fonds de mobilité Caraïbes** est un programme de l'Institut français, conçu avec le soutien du Ministère de la Culture (Directions des affaires culturelles de la Guadeloupe et de la Martinique, Direction Culture, Jeunesse et Sports de la Guyane et Direction générale de la création artistique).

Ce programme soutient la mobilité des artistes et des professionnels de la culture au sein de la zone Caraïbes (pays membres de l'AEC* et DFA**) et en direction des États-Unis ainsi que du Canada.

Les bénéficiaires disposeront d'une <u>prise en charge de leur billet d'avion à hauteur de 1500 €</u> et d'une <u>assurance rapatriement</u>.

CALENDRIER

COMMISSION DE SÉLECTION

Les candidats reçoivent une réponse dans le courant du mois suivant le dépôt de candidature sur la plateforme.

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Chaque dossier devra être déposé au plus tard six semaines avant la date de début de mobilité

PÉRIODE ET DURÉE DE LA MOBILITÉ

Les mobilités doivent se dérouler entre le mois de mai et décembre 2022, à la convenance du candidat.

À QUI S'ADRESSE LE PROGRAMME ?

Le Fonds de mobilité Caraïbes est ouvert artistes et aux professionnels de la culture résidant dans l'un des pays de la Caraïbe ou dans un des départements français d'Amérique.

*Antigua & Barbuda; Bahamas; Barbade; Belize; Colombie; Costa Rica; Cuba; Dominique; El Salvador; Grenade; Guatemala; Guyane; Haïti; Honduras; Jamaïque; Mexique; Nicaragua; Panama; République Dominicaine; Saint-Christophe-et-Niévès; Sainte-Lucie; Saint-Vincent & Les Grenadines; Suriname; Trinité-et-Tobago; Venezuela.

*Départements français d'Amérique (Guadeloupe, Martinique, Guyane).

DISCIPLINES

Les artistes peuvent présenter un projet de recherche sur un sujet ou une thématique de leur choix, s'inscrivant dans les disciplines mentionnées ci-dessous :

Architecture, paysage, urbanisme, Arts de la rue, Arts visuels, Bande dessinée, Cinéma, Cirque, Danse, Débats d'idées, Design, Formations artistiques, Formation aux métiers de la culture, Jeux vidéo, Livre, Marionnettes, Métiers d'art, Mode, Musée & Patrimoine, Musique classique et contemporaine, Musiques actuelles et jazz, Numérique, Patrimoine culturel immatériel, Photographie, Pluridisciplinaire, Théâtre.

MODALITÉS DE LA RÉSIDENCE

Seront soutenus en priorité les mobilités pour :

- La participation à des évènements prescripteurs,
- · Les formations,
- Le développement de marchés,
- La participation de professionnels à des réseaux transnationaux,
- Les temps de recherche et de collaboration artistique,
- Les invitations à des débats, des conférences ou des séminaires,
- Les résidences de création croisées.

Ce dispositif n'a pas vocation principale à soutenir l'organisation de tournées, ni formations longues.

Les candidatures doivent être soumises par une personne physique dans le cadre d'une mobilité individuelle et professionnelle pour un projet culturel ou artistique. Une candidature pour chaque mobilité doit être déposée en ligne sur la plateforme de l'Institut français :

http://www.ifprog.emundus.fr/

Avant tout dépôt, nous vous invitons à prendre connaissance des conditions de mobilité afin de notamment vérifier les conditions de mobilité depuis votre pays de résidence et vers votre destination (obtention visa, restrictions sanitaires...)

Les bénéficiaires retenus seront contactés par l'Institut français qui prendra directement en charge le billet en seconde classe et l'assurance aux dates souhaitées. Une fois le plan de vol validé par le bénéficiaire, le billet ne pourra pas être modifié. Le prix du billet ne pourra pas excéder 1 500 €.

Important : le dispositif est « non cumulable » avec le FEAC.

A l'issue de leur mobilité, les bénéficiaires adresseront à l'Institut français par courrier électronique (format pdf) un bilan de leur mobilité (objectifs atteints, perspectives, poursuite du projet, etc.).

La période et la durée de la mobilité sont à la libre appréciation du candidat mais la mobilité doit être effectuée à partir du mois de mai 2022.

DÉPÔT DES DOSSIERS

Vous devez créer un compte sur le site de l'Institut français afin de procéder au dépôt de la candidature sur Ifprog.

Remplir le formulaire en ligne à l'aide des données suivantes :

Porteur de projet

Informations sur le candidat.

Description du projet

Présentation succincte du projet de mobilité, objectifs et résultats attendus.

Partenariats:

Informations sur les éventuels contacts et partenariats établis avec des artistes et/ou professionnels français et/ou étrangers.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Documents à joindre :

- Un Curriculum vitae,
- Un dossier artistique,
- Une lettre d'invitation d'une structure professionnelle ou un justificatif d'inscription à une manifestation.

POSTULER

Afin de procéder au dépôt de la candidature sur <u>IFprog</u>, merci de bien vouloir créer un compte sur le site de l'<u>Institut français</u>.

Les candidats dont les dossiers auront été retenus uniquement seront notifiés par e- mail.

Les dossiers non choisis à l'issue de la commission seront classés sur la plateforme www.ifprog.emundus.fr sous le statut « Non retenu ».

Ce programme se déroulera dans la plus grande vigilance vis-à-vis de la situation sanitaire. La tenue des séjours reste soumise aux conditions et aux consignes sanitaires à date du début de la résidence.